

**SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**MARDI 7 JUIN 2022**

**PROCÈS VERBAL**

**Mme le Maire**

Chers collègues bonsoir.  
Nous allons procéder à l'appel des présents.

**Mme Florence LABOUREE**

Etaient présents : Mme LEDOUBLE Catherine, M. LIMA Emmanuel, Mme LEROY Marie-Pierre, M. ARGAUT Jean-Pierre, Mme ROTH Michèle, MM. MAITROT André, BALLAND Alain, TRIAULAIRE Jean-Pierre, BRUNET Raymond, DUMONT Jean-Michel, Mmes LANOUX Claudie, KUROWSKI Myriam, BERLOT Catherine, RICCARDI Véronique, NONCIAUX-GRADOS Véronique, MM. GOUJARD Pascal, RAHAMNIA Farid, NEFFLIER Pierre-Marie, Mmes QUINTART Sylvie, DEMIR Selda, EDESA Stéphanie, DURUPT Sandra, M. GROSJEAN Sébastien, Mme PAGLIA Olympe, M. CORNEVIN Jean-Pierre, Mme ROGÉ Patricia, MM. LAROCHE Sébastien, BALLANFAT Florent, formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absents représentés :**

M. DRAGON Jean-Luc Mandataire  
M. NEFFLIER Pierre-Marie  
M. BOSSAERT Renaud  
Mandataire M. MAITROT André  
Mme Meryam ERCAN  
Mandataire Mme Catherine LEDOUBLE

**Etaient absents :**

M. NOEL Cédric  
Mme SAINT-DIZIER Virginie

**Mme le Maire**

Merci beaucoup.

Avant de commencer, je voudrais rendre hommage à M. Hubert IDOUX qui nous a quittés récemment.

Il a été conseiller municipal en 1977. Il est ensuite devenu maire-adjoint de l'équipe de M. Georges ROYER en 1987 jusqu'en 1989. Très investi dans les associations locales, il fut notamment président de l'Association de Tennis de Table jusqu'en 2022. C'était un homme dévoué, disponible pour tous et particulièrement pour sa commune et à ce titre je souhaiterais, si vous en êtes d'accord, qu'on lui rende hommage à travers une minute de silence.

***Minute de silence -***

Il y a lieu de désigner notre secrétaire de séance. Je vous propose la candidature de Mme Olympe PAGLIA.  
Etes-vous d'accord ?  
Pas d'opposition, pas d'abstention ?  
Je vous remercie.

Nous devons maintenant adopter le procès-verbal du conseil municipal du 29 mars dernier.

Y a-t-il des remarques sur ce procès-verbal, des oppositions, des abstentions ?  
Il est adopté.

Je vous remercie et avant de commencer nos travaux, je vous propose que M. Augustin ROBERT nous fasse une présentation du projet de création des deux courts de tennis couverts afin que vous puissiez en avoir connaissance.

***Présentation du projet par M. ROBERT***

**Mme le Maire**

Merci Augustin.

Avez-vous quelques questions sur cette présentation ?

Est-ce que ce format de présentation vous convient ?

Je vous propose que, lors d'une prochaine séance, on fasse la même chose avec le projet de crèche.

Ce sont des projets qui sont vus en Commission mais comme ce sont des projets assez importants, je pense que c'est quand même intéressant que l'ensemble des conseillers puissent avoir le même niveau d'information.

Merci beaucoup, nous allons pouvoir commencer l'ordre du jour.

### **EXERCICE 2022 – BUDGET DE LA VILLE DÉCISION MODIFICATIVE N° 1**

*(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)*

**M. Jean-Pierre CORNEVIN**

Simplement, comme ce sont des réajustements de crédits du budget primitif et que nous avons voté contre, on s'abstiendra sur ce dossier.

**Vote :**

27 voix pour

4 abstentions (Mme ROGE Patricia - M. LAROCHE Sébastien—M. CORNEVIN Jean-Pierre - M. BALLANFAT Florent)

### **COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL FORMATION SPÉCIALISÉE EN MATIÈRE DE SANTÉ, SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL**

*(Lecture du rapport par M. Emmanuel LIMA)*

**M. Florent BALLANFAT**

Seulement pour signaler que nous voterons pour ce rapport malgré toutes les réserves qu'on a sur la création de ce CST au niveau national.

Dans la Commune, il y a des efforts qui sont faits pour reprendre une partie des compétences qui pourraient être un peu diluées de l'ancien CHSCT, on le note et c'est pour ça qu'on votera pour.

Egalement, juste appuyer la demande de M. CORNEVIN qui a été formulée en

commission, de pouvoir siéger dans le CST au titre de l'opposition.

**Mme le Maire**

Merci, y a-t-il d'autres interventions ?

Sur le premier point, effectivement comme vous l'avez souligné, c'est quelque chose qui est obligatoire, ce n'est pas un choix que nous avons créé cette entité-là.

Ce que nous avons cherché à faire à travers ce rapport, vous avez dû le comprendre, c'est essayer de respecter au mieux ce qui fonctionnait bien avant, donc de maintenir un maximum de choses préexistantes, des choses qui ne sont pas obligatoires dans la nouvelle formule, vous l'avez bien noté.

Jusqu'alors les relations se passent bien entre les agents et la municipalité donc on a souhaité poursuivre sur cette voie.

Pour la demande qui a été formulée en commission finances, tout d'abord je tiens à m'excuser de ne pas avoir pu être présente. J'ai dû intervenir en urgence sur un incendie donc je me suis absentée.

On a recherché dans les archives, il n'y a jamais eu de membre de l'opposition dans le Comité Technique.

**M. Jean-Pierre CORNEVIN**

Dans l'ancienne municipalité, c'était le cas.

**Mme le Maire**

On n'a pas trouvé, on va regarder.

Quoi qu'il en soit, ce ne sont pas des représentants qui sont élus par vote pour les élus, c'est une désignation du Maire.

On va regarder ce qu'il est possible de faire.

Qu'appellez-vous l'ancienne municipalité, me demande M. Jean-Pierre ARGAUT ?

**M. Jean-Pierre CORNEVIN**

Avant 2001.

**Mme le Maire**

On va vérifier. Ce n'est pas la peine de se chamailler ce soir sur ce sujet.

On a des archives qui vont nous dire tout de suite s'il y avait quelqu'un ou pas mais à priori,

on a regardé et on n'a pas trouvé. Donc, on a peut-être mal cherché, on va mieux regarder.

**M. Alain BALLAND**

Quand je suis arrivé en 2001, j'ai regardé quelle était la composition, il n'y avait pas de membre de l'opposition.

**M. Jean-Pierre CORNEVIN**

Il est possible que je fasse une erreur. Je ne veux pas soutenir, il me semblait que c'était le cas.

**M. Alain BALLAND**

Je ne fais pas de polémique M. CORNEVIN, c'est juste une remarque et ça n'empêche pas éventuellement de le faire.

**M. Jean-Pierre CORNEVIN**

Je pense qu'avoir un élu de l'opposition, ça permet de participer. Vis-à-vis du personnel, c'est aussi une preuve d'ouverture.

**Mme le Maire**

On va regarder.  
On aura l'occasion d'en reparler ultérieurement.

Pour l'instant, en ce qui concerne les formalités de fonctionnement, qui est contre, qui s'abstient ?

Je vous remercie.

**Vote : unanimité**

**CRÉATION D'EMPLOIS PERMANENTS  
AU TABLEAU DES EFFECTIFS**

*(Lecture du rapport par M. Sébastien GROSJEAN)*

**Vote : unanimité**

**RECRUTEMENT DE VACATAIRES POUR LES  
JURYS DE L'ÉCOLE MUNICIPALE DES ARTS  
ET LOISIRS (EMAL)  
RÉMUNÉRATION DES INTERVENANTS**

*(Lecture du rapport par M. Farid RAHAMNIA)*

**Vote : unanimité**

**CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE  
RISQUES STATUTAIRES  
PRISE EN COMPTE DES MODIFICATIONS  
RÉGLEMENTAIRES CAPITAL DÉCÈS**

*(Lecture du rapport par M. Sébastien GROSJEAN)*

**Vote : unanimité**

**PRÉVENTION SPÉCIALISÉE  
AVENANT À LA CONVENTION DE  
FINANCEMENT**

*(Lecture du rapport par M. Jean-Pierre ARGAUT)*

**Vote : unanimité**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE À L'UNION NATIONALE DES  
COMBATTANTS - AFN**

*(Lecture du rapport par M. Emmanuel LIMA)*

**Mme le Maire**

C'est une demande qui était classique avant la crise sanitaire. C'est vrai que pendant les deux années de crise, le repas a été annulé et donc ils n'avaient pas été fait de demande exceptionnelle pour 2022. Finalement, comme il y apparemment des volontaires pour participer, cette demande arrive un peu tardivement. On va voir ce que vous votez mais je pense que ce serait quand même intéressant de leur permettre de faire leur repas.

**Vote : unanimité**

**CONVENTION TRIPARTITE  
ENTRE LA VILLE DE SAINT-ANDRÉ-LES-  
VERGERS, L'ASSOCIATION « CATS PATTES »  
ET LA CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DE L'ÉSCAPEDE  
ET ATTRIBUTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION  
DE PROTECTION DES ANIMAUX  
« CATS PATTES »**

*(Lecture du rapport par Mme Myriam KUROWSKI)*

## **M. Sébastien LAROCHE**

Il me semblait qu'on avait une convention avec une association déjà ?

Que devient cette convention, est-ce que celle-ci est complémentaire ou l'autre est caduque ?

### **Mme le Maire**

Nous n'avons pas renouvelé la convention avec l'autre association qui était une association extérieure à la Commune puisqu'il n'en existait pas sur Saint-André.

Or, celle-ci a été créée sur Saint-André et donc vous comprenez aisément que les membres étant sur place, c'est plus facile pour eux d'intervenir rapidement sur notre Commune.

Je vous propose donc de faire travailler une association dryate avec un tarif négocié chez le vétérinaire pour les stérilisations plutôt qu'une association extérieure, si vous en êtes d'accord

**Vote : unanimité**

**CADRE DE VIE  
LUTTE CONTRE LES TAGS ET GRAFFITIS  
MODALITÉS D'ENLÈVEMENT DES  
INSCRIPTIONS, TAGS ET GRAFFITIS SUR UN  
BIEN PRIVÉ**

*(Lecture du rapport par M. Pierre-Marie NEFFLIER)*

### **Mme le Maire**

Vous savez peut-être qu'on avait, par le passé, une convention qui nous permettait d'intervenir sur les propriétés privées pour retirer les tags et graffitis qui sont dégradants pour les propriétés concernées.

Cette convention était devenue caduque et pendant la crise sanitaire, il n'y a pas eu moyen de la renouveler.

Je vous propose, pour remédier à ces dégradations, la mise en place de nouvelles modalités d'enlèvement d'inscriptions, tags et graffitis sur les biens privés.

## **M. Jean-Pierre CORNEVIN**

La lecture de ce rapport pourrait laisser penser que c'est un nouveau service mais ça existe depuis bien longtemps, la brigade anti tags ça fait plus de 10 ou 15 ans.

Simplement, c'est une convention entre la Commune et la Ville de Troyes qui précise un certain nombre de choses et c'est plutôt bien parce qu'on n'est jamais à l'abri d'avoir quelques surprises de la part des demandeurs par exemple.

Je tiens à préciser les choses quand même parce que je connais ça depuis longtemps.

### **Mme le Maire**

A la Ville de Troyes.

## **M. Jean-Pierre CORNEVIN**

Ils intervenaient sur Saint-André,

### **Mme le Maire**

Ils sont intervenus quelques fois à notre demande mais ça a été relativement ponctuel et ça ne fait pas 15 ans. Il ne s'est plus rien passé pendant quelques années parce que le service n'était plus proposé par la Ville de Troyes aux communes extérieures, pour être plus précise.

On remet en route le système mais je n'ai pas dit que ça n'avait jamais existé. Ça a existé, ça été en pause et on le redémarre avec des modalités un peu différentes.

**M. Jean-Pierre CORNEVIN**

Je ne savais pas qu'il y avait eu une interruption.

**Vote : unanimité**

**VENTE DES PARCELLES BB 663 À  
FONCIRETAIL ET BB 664-665 À LA  
SARL AGLAE**

**AVIS DES DOMAINES**

*(Lecture du rapport par M. Pierre-Marie NEFFLIER)*

**Vote : unanimité**

**ACHAT DE PARCELLES BOISÉES  
RUE DU LAVOIR BB 198, 578 ET 579**

*(Lecture du rapport par M. Raymond BRUNET)*

**Mme le Maire**

Ce sont de très grandes parcelles.  
Ce rapport entre dans le cadre des acquisitions foncières qu'on vous propose de faire pour préserver les espaces naturels.

Il s'agit d'acquérir ces parcelles afin d'entretenir le bois qui, aujourd'hui, est plus que sauvage. Il y a un certain nombre d'arbres dangereux qui sont même menaçants.  
On a sollicité PETITJEAN à de nombreuses reprises pour qu'ils viennent entretenir le bois et ils ont fini par nous dire qu'ils préféreraient nous vendre ces trois parcelles.  
Ça me semble être une bonne idée.

**M. Jean-Pierre CORNEVIN**

Nous sommes pour cet achat. Le but est, selon nous, de sanctuariser les zones vertes et boisées à chaque fois que nous en avons l'occasion.

Je constate que ces trois parcelles ne représentent qu'une petite partie de la zone boisée en question.

Je voudrais savoir si, dans le cadre des espaces réservés que nous avons décidé lors de la modification du PLU, on pourrait sanctuariser les autres parcelles de ce poumon vert afin d'éviter des surprises comme cela a été le cas rue de la Fontaine Saint-Martin.

D'autant qu'on est dans une zone classée en N et je crois savoir que la zone N n'exclut pas complètement les constructions. Donc, si on pouvait anticiper un peu tout cela dans le cadre des espaces réservés.

**Mme le Maire**

Effectivement, c'est en zone naturelle, donc normalement pas constructible.

Par contre, ajouter des zones supplémentaires à la modification de PLU maintenant, c'est trop tard en fait. Il eut fallu le faire avant mais ces parcelles sont classées en zone de bois protégée.

Quoi qu'il en soit, bien évidemment, on essaiera de voir avec les propriétaires des autres parcelles s'il y a possibilité d'en faire l'acquisition au fil du temps de manière à pouvoir avoir l'espace complet. Ce serait cohérent.

**M. Jean-Pierre CORNEVIN**

Vous dites qu'il est trop tard, donc je n'ai pas tout compris.

Dans le cadre des espaces réservés, on peut à tout moment pointer un certain nombre d'espaces que l'on souhaite réserver ou pas ?

**Mme le Maire**

Ça doit faire partie intégrante de la modification de PLU. Donc, comme la procédure de modification est terminée, on ne peut pas en rajouter maintenant.

**M. Jean-Pierre CORNEVIN**

D'accord, il fallait le faire au bon moment.

**Mme le Maire**

Sur ces parcelles-là, je ne suis pas inquiète. Elles sont déjà préservées par le biais du zonage.

**M. Jean-Pierre CORNEVIN**

Il y a une construction, la dernière, la 536.

**Mme le Maire**

Il y a une construction au milieu du bois.

**M. Jean-Pierre CORNEVIN**

Celle-là a été construite, de mémoire, il y a peut-être une vingtaine d'années.  
Ils ont quand même réussi à construire une maison.

**Mme le Maire**

Je pense que la zone naturelle a été positionnée après la construction de cette maison.  
Il faudrait qu'on vérifie.

**Mme Florence LABOUREE**

C'est sous la mandature de M. Alain BALLAND que ça été rendu non constructible.

## Mme le Maire

En fait, il y avait un projet de lotissement sur ce terrain et lors de la précédente modification de PLU faite par mon prédécesseur M. BALLAND, qui peut vous en dire plus si vous voulez, cette zone a été classée bois protégé pour que ça ne soit plus possible.

## M. Alain BALLAND

Puis-je rajouter quelque chose Mme le Maire ?

Effectivement, quand nous sommes arrivés en 2001, nous avons annulé le projet de lotissement qui se trouvait à cet endroit-là et nous avons passé ce secteur en espace naturel.

## M. Jean-Pierre CORNEVIN

Félicitations.

## M. Alain BALLAND

Même après, toute cette zone n'a pas été entretenue. Pendant une certaine période, avec M. André MAITROT, on a fait en sorte de faire des fossés, des aménagements de telle façon que les inondations ne gagnent pas sur les différentes chaussées, aux frais de la Commune sur des terrains qui n'étaient pas forcément à nous. Là, il y a un vrai puzzle et c'est difficile de savoir à qui appartient chaque parcelle.

Ce n'est pas le seul endroit d'ailleurs dans la Commune puisque sur la Fontaine Saint-Martin, c'est la même chose.

## Mme le Maire

C'est le problème de toutes les zones boisées, on a des parcelles qui sont extrêmement petites et pas de borne donc pour arriver à les délimiter, c'est un peu compliqué.

Effectivement, pour vraiment revenir à votre question antérieure on regardera au fil du temps s'il est possible d'acquérir les parcelles voisines.

Dans l'immédiat, on va déjà essayer de remettre un peu en état celles-ci qui représentent quand même 6300 m<sup>2</sup> et voir de quel entretien il y a besoin.

**Vote : unanimité**

### ACHAT DE LA PARCELLE CADASTRÉE BB 694 RÉALISATION DE LA PISTE CYCLABLE AVENUE D'ECHENILLY

*(Lecture du rapport par M. Raymond BRUNET)*

**Vote :**

**30 voix pour**

**1 non-participation** (M. Jean-Pierre TRIAULAIRE)

### EXTENSION DE RÉSEAU ENEDIS RUE DE LA FONTAINE SAINT-MARTIN VERSEMENT DE FONDS DE CONCOURS

*(Lecture du rapport par Mme Myriam KUROWSKI)*

**Vote :**

**30 voix pour**

**1 voix contre** (Mme NONCIAUX-GRADOS Véronique)

### EXTENSION DE RÉSEAU ENEDIS RUE VICTOR HUGO VERSEMENT DE FONDS DE CONCOURS

*(Lecture du rapport par M. Jean-Pierre TRIAULAIRE)*

**Vote : unanimité**

### RENFORCEMENT DE L'INSTALLATION D'ÉCLAIRAGE PUBLIC QUARTIER MAUGOUT FONDS DE CONCOURS À VERSER AU SDEA

*(Lecture du rapport par M. André MAITROT)*

**Vote : unanimité**

### CONSTRUCTION DE DEUX COURTS DE TENNIS COUVERTS ATTRIBUTION DU MARCHÉ

*(Lecture du rapport par M. Emmanuel LIMA)*

**Mme le Maire**

C'est une bonne surprise au moment des ouvertures de plis, compte tenu des augmentations actuelles des cours des matériaux on avait peur qu'on dépasse largement de l'enveloppe initiale et en fait on a un dépassement de 5%, ce qui est, dans les conditions actuelles, extrêmement bien.

**Vote : unanimité**

**ECOLE ÉLÉMENTAIRE PAUL MAITROT  
RÉFECTION COMPLÈTE DES SANITAIRES  
COTÉ PRÉAU OUEST  
DEMANDE DE SUBVENTION AU  
DÉPARTEMENT**

*(Lecture du rapport par Mme Michèle ROTH)*

**Vote : unanimité**

**SPL X-DEMAT  
RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE SUR LA  
RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL**

*(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)*

**Vote :**

**29 voix pour**

**2 non-participations** (MM. Alain BALLAND, Emmanuel LIMA en raison de leur appartenance à la SPL)

**INFORMATION SUR L'EXERCICE DE LA  
COMPÉTENCE DONNÉE À MME LE MAIRE  
PAR APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-  
22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES**

*(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)*

**Prend acte** du rapport présenté.

**Questions diverses**

**M. Jean-Pierre CORNEVIN**

Nous avons été destinataires d'une pétition des riverains du 11 Chemin des Suivots.

Il y a une procédure, que vous devez connaître, qui est entamée.

On ne veut pas rentrer dans la procédure bien entendu mais simplement souligner que c'est le reflet du mécontentement qu'il y a dans la Commune à chaque fois qu'il y a des projets de constructions, pas quasiment mais souvent, un mécontentement de la population notamment des riverains.

On voit bien qu'il y a une urbanisation galopante sur la commune et il faut vraiment être attentif.

En ce qui nous concerne, on est vraiment très attentif. On voit quand même l'artificialisation des terres qui va en s'accéléralant.

C'est quand même une procédure qui est assez importante puisqu'elle est allée au Tribunal Administratif.

La pétition traite notamment des problèmes de stationnement qui sont de plus en plus récurrents, de passage des véhicules dans des endroits qui avant étaient des chemins.

Le Chemin des Suivots était vraiment un chemin. Aujourd'hui, on parle d'une trentaine de véhicules qui vont passer par jour en plus minimum.

C'est pour sensibiliser sur ces questions-là parce qu'il y a eu d'autres projets et il risque d'avoir d'autres projets qui soulèvent quand même un certain nombre de mécontentements dans la commune et il faut y être très attentif.

Compte-tenu de notre positionnement sur toutes ces questions qu'on a mis en avant dans le cadre de la campagne municipale, on ne peut que prendre fait et cause à chaque fois pour les propriétaires qui s'émeuvent de cette situation.

**Mme le Maire**

D'un autre côté, vous savez M. CORNEVIN qu'il nous faut construire des logements nouveaux.

C'est difficile de construire des nouveaux logements sans déranger qui que ce soit.

Pour ce qui est de ce dossier en particulier, je vais vous apporter deux petites précisions.

La première, c'est que le recours a été rejeté par le Tribunal Administratif, donc il n'y a pas de procédure en cours.

La seconde, c'est qu'un certain nombre de signataires de la pétition se sont désolidarisés de la personne qui en est titulaire.

Donc, à prendre avec tact et mesure.

**M. Jean-Pierre CORNEVIN**

Je ne suis pas le porte-parole.

Nous sommes élus, on nous saisit d'une pétition.

Je ne connais même pas cette dame. Je ne l'ai eu qu'au téléphone.

Simplement, c'est le reflet d'un certain mécontentement dans la Commune.

**Mme le Maire**

Je l'entends bien, il n'y a pas de problème.  
Simplement, je vous donnais les informations  
en rapport avec votre intervention.  
C'est vrai que sur ce secteur-là, je vous  
rappelle que dans la modification de PLU on a  
prévu de dédensifier les constructions.  
On a diminué la surface constructible par  
terrain, ce qui d'ailleurs ne fait pas l'unanimité.  
Mais on ne fait jamais l'unanimité, vous le  
savez bien.

**M. Jean-Pierre CORNEVIN**

Ce qui compte, c'est l'intérêt général.

**Mme le Maire**

Nous sommes d'accord, c'est bien pour ça que  
nous avons fait cette proposition de  
modification du PLU.

Je vous remercie, la séance est levée.  
Je vous souhaite une bonne soirée.

**FIN DE LA SEANCE A 20 H 10**

La Secrétaire de Séance,

***Mme Olympe PAGLIA***